

Objet : Avis de Villovélo sur le projet cyclable entre Vouillé et Niort

Madame, Monsieur,

En tant que représentant de Villovélo, association engagée dans la promotion du vélo comme moyen de transport quotidien depuis 10 ans sur Niort et regroupant plusieurs centaines d'adhérents, voici notre contribution à l'enquête publique en cours sur le projet de résorption des discontinuités cyclables entre Vouillé et Niort.

Dans son ensemble, le projet est à la fois utile et indispensable pour les habitants ou visiteurs du secteur souhaitant se déplacer à vélo. Ce projet semble globalement **en accord avec objectifs** de développement durable et de mobilité active que Niort Agglo s'en engagé à promouvoir via l'axe n°3 du PADD ("Repenser nos logiques d'urbanisme et d'aménagement du territoire pour permettre aux habitants de diversifier leurs pratiques de déplacements", page 21) et l'orientation n°1 de l'OAP Déplacements (Schéma cyclable). Pour rappel, le vélo est un moyen de transport **écologique** mais aussi bénéfique à la fois pour la **santé publique** et l'**économie locale**. Il permet de lutter contre le réchauffement climatique, de réduire la pollution de l'air comme des eaux, de désengorger nos centres urbains... et il favorise une meilleure qualité de vie pour les habitants.

Il ne faut cependant pas perdre de vue que, de par sa portée limitée à une section non urbanisée des communes traversées, **ce projet seul ne suffira pas à sécuriser les trajets entre le centre bourg de Vouillé et le centre ville de Niort**. Cela tant du côté Vouillé où les infrastructures ne permettent actuellement pas de se déplacer en sécurité que côté Niort où les CVCB restent dominant et ne suffisent pas à sécuriser les trajets pour toutes les populations d'usagers, notamment enfants et seniors. On remarque aussi régulièrement via des remontées d'adhérents **des véhicules stationnés sur les bandes ou pistes cyclables**, par exemple rue de l'aérodrome, et il sera nécessaire d'agir face à ces incivilités pour voir la nouvelle infrastructure utilisée à son plein potentiel. Dans les deux communes, **le non-respect de la limitation de vitesse à 30km/h est également source de danger** pour tous les usagers non motorisés de la voirie, cyclistes comme piétons.

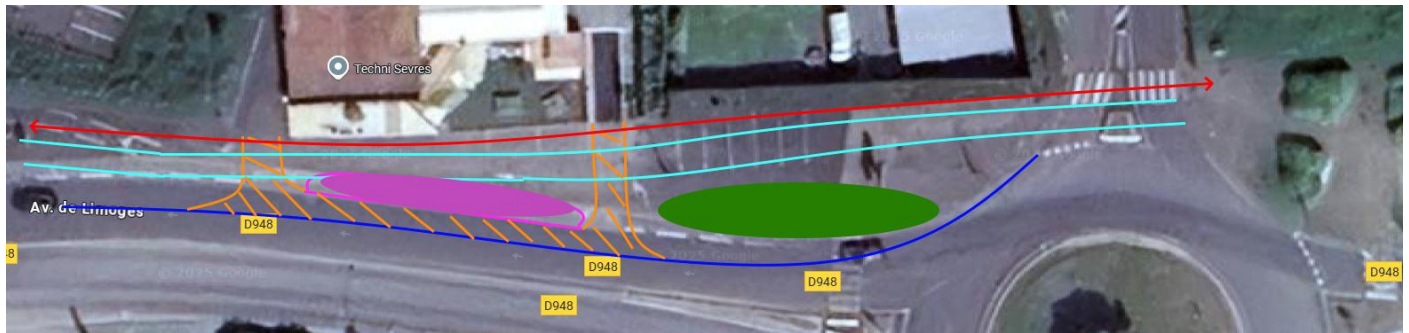
Pour l'ensemble du projet, nous espérons que le revêtement choisi sera adapté à la pratique du vélo au quotidien. Un **revêtement en enrobé sur l'ensemble du projet reste le plus adapté à tous**. Un revêtement en émulsion calcaire serait un mauvais choix. Pour plus de détails sur les raisons derrière cet avis, nous vous invitons à vous référer au guide "Revêtement des voies vertes" remis en main propre aux équipes technique de l'agglo lors de la réunion publique du 26 juin ou à nous contacter.

Pour compléter l'avis en reprenant votre document, pour les sections :

- 1 et 2 (côté Vouillé) :
 - Le partage d'information auprès des riverains devra être exhaustif concernant la fermeture de la voie aux véhicules pour qu'il soit bien compris que seul l'accès local aux parcelles directement desservies par la voie verte est autorisée, et pas la traversée de l'itinéraire par des riverains de la rue de Niort (par exemple).

- La signalisation devrait être à la fois verticale et horizontale, avec des panneaux de grande taille explicites sur les droits et interdictions liés à la nouvelle finalité de la voie existante pour éviter toute confusion.
- La voie verte semble pertinente sur ces sections de l'itinéraire au vu du faible trafic piéton envisagé. Il serait agréable de voir l'itinéraire agrémenté de bancs et d'espaces ombragés supplémentaires pour tous les usagers.
- Il a été évoqué en réunion publique la suppression du "tourne à gauche" pour l'accès à l'aérodrome depuis la D948. Cela nous semble une bonne solution pour réduire le fonction à acquérir et rendre l'itinéraire plus direct.
- Un espace vide doit être prévu entre le bord de la voie verte et une éventuelle clôture côté nord, afin de limiter les risques en cas de chute des usagers.
- 3 (avant entrée de Niort) :
 - La voie verte reste pertinente sur cette section au vu de la largeur disponible.
 - Le régime de priorité doit être favorable à tous les usagers de la voie verte pour les traversées de voies d'accès aux entreprises. Cela devrait être visible au moins au sol et idéalement par de la signalisation verticale.
 - Un panneau "Danger - Sortie de camions" peut être envisagé avant chaque arrivée sur les intersections pour avertir les usagers qui, bien que prioritaires, doivent rester attentifs.
- 4 (entrée de Niort à Rue de l'Aérodrome) :
 - La disposition proposée semble laisser trop de place et d'importance aux véhicules motorisés, multipliant les conflits entre les usagers.
 - Cela est contraire aux recommandations du CEREMA, notamment le guide "Aménager la voirie : 10 principes essentiels pour la sécurité" que nous vous invitons à consulter à nouveau et à utiliser pour remettre en question votre proposition.
 - La circulation sur le trottoir devrait être évitée.
 - **L'accès à la rue de l'aérodrome doit être sécurisé** pour permettre de respecter l'**ordre de priorité** recommandé par le CEREMA en fonction de la vulnérabilité des usagers **piétons > cyclistes > automobilistes**. Le passage piétons les rendant prioritaire et autorisant l'arrêt des automobilistes, l'argument avancée par vos services en réunion publique "cela risque d'avoir pour conséquence d'arrêter des véhicules en amont sur la départementale" ne peut pas être retenue. Il existe des milliers d'exemples en France ou aux Pays-bas où cyclistes et piétons partagent la priorité face aux véhicules motorisés croisés et il a été prouvé à plusieurs reprises que cela sécurise les usagers. **La traversée des cycles doit être prioritaire sur le flux routier de véhicules motorisés** rue de l'aérodrome.
 - La **priorité** doit également être donnée **aux cyclistes pour le croisement avec la rue de la Grange Verrines**, à la manière d'un rond-point hollandais.
 - Une des recommandations du guide CEREMA cité précédemment est "**Redimensionner les chaussées trop larges**". Elle peut être appliquée sur **l'avenue de Limoges entre le rond-point d'entrée de ville** (la voirie le précédent étant à 1 seule voie par sens) **et la rue de l'aérodrome** pour sécuriser l'ensemble des usagers, dont les usagers du parking et des accès aux commerces. Cette solution est à privilégier et nous détaillons ci-dessous un exemple.

Voici une contre-proposition d'aménagement de l'entrée de ville :



Sur cette section, une voie est conservée sur la D948 pendant quelques dizaines de mètres. Pour rappel les usagers viennent d'une route à 1 voie par sens, donc cela n'entraîne pas de risque supplémentaire ni de perte de temps.

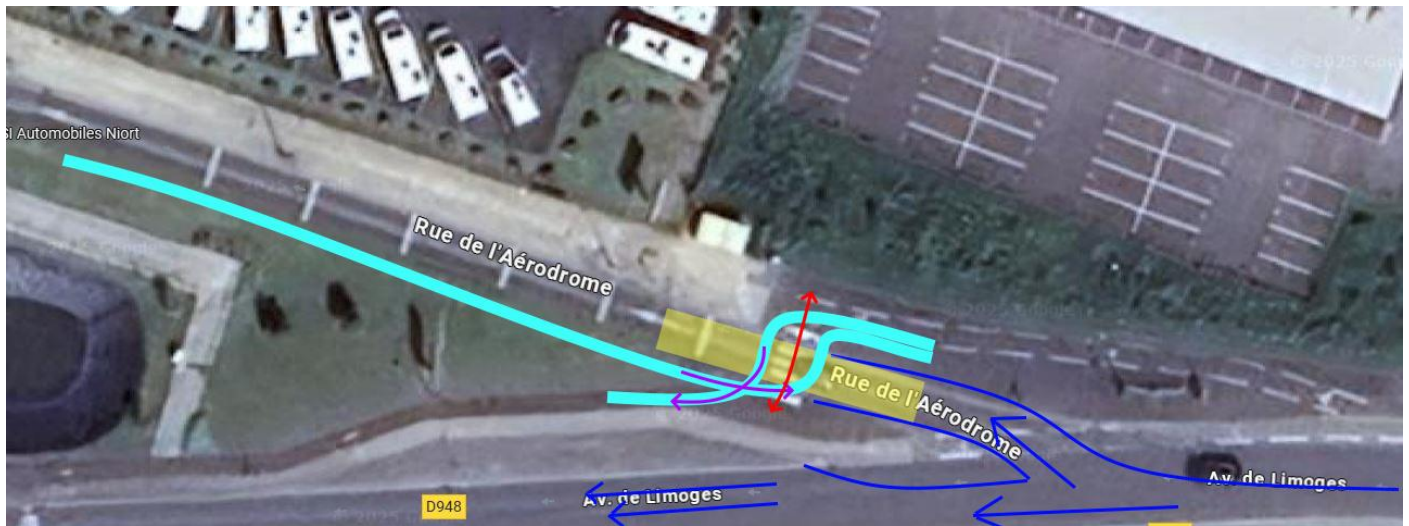
Le cheminement piétons (en rouge) est continu et le plus loin possible des véhicules motorisés, facilitant l'accès aux commerces.

La double voies cycles (en bleu clair) est au second plan et les conflits avec les piétons sont éliminés au niveau du passage rue de la Grange Verrines.

En orange, un accès peut être créé aux parcelles existantes sur la voie supprimée. Un parking de 3 à 5 places (en fonction de l'espace disponible) est conservé, représenté en rose. Aucun conflit entre les usagers du parking et les mobilités douces. Les usagers du parking et des commerces peuvent facilement se réinsérer grâce à la voie en orange. Un terre-plein peut être imaginé entre cette voie d'insertion et la D948, avec un signalisation adéquate indiquant l'accès parking, interdit aux poids lourds. Les places de parking en rose et la voie en orange peuvent aussi être inversées selon les besoins techniques et de sécurité si un terre-plein est créé.

Un espace vert peut alors être créé sur la droite de l'image pour soigner l'entrée de ville (il existait il y a plusieurs années), avec pourquoi pas un espace avec bancs, poubelles et tables pour les usagers de la route et de la voie verte (derrière une haie pour séparer du rond-point).

Éventuellement, et bien que cela serait regrettable pour l'image de notre ville, si l'espace en rose ne permet pas la création d'assez de places de parking, certaines peuvent être créées sur cet espace représenté en vert, soit avec un accès depuis la zone en orange, soit en ajoutant un accès correctement signalé depuis le rond-point.



Sur cette section, la D948 reprend à 2 voies après le passage de la rue de l'aérodrome.

Le croisement des cycles (sur voies cyclables en bleu clair) naviguant entre Vouillé, la rue de l'aérodrome et l'avenue de Limoges est soigné, de chaque côté du passage piétons, pour augmenter au maximum la visibilité et réduire les conflits entre tous les usagers (voir flèches violettes). Les piétons traversent une seule fois l'ensemble des voies, où les véhicules (autos et cycles) circulent dans un sens "naturel", sur la droite. Ils sont prioritaires sur les cycles et un passage piétons est présent au sol des pistes cyclables pour rendre visible cette priorité. Si nécessaire sur l'avenue de Limoges, les piétons peuvent ensuite repasser au nord de la piste cyclable actuelle.

Une chicane (bleu foncé) et un plateau ralentisseur ("dos d'âne", en jaune) sont créés sur l'entrée de la rue de l'aérodrome, qui en tant que zone 30 doit être adaptée.

La priorité peut être donnée aux cycles sur les véhicules motorisés. Si cela n'est pas fait, les cyclistes seront incités à descendre de vélo pour devenir prioritaires et mettrons plus de temps à traverser qu'à deux roues... Cela serait contre-productif si le temps d'arrêt des véhicules motorisés veut être limité au maximum.

Nous vous remercions pour l'attention portée à notre avis et restons à votre disposition pour échanger sur ce sujet.

Cordialement,
Adrien Astier, représentant de Villovélo